



Signataire : Grégoire Carasso

Date de dépôt : 3 novembre 2022

Question écrite

Bourses et reconversions professionnelles (LBPE) : quel bilan ? quelles perspectives ?

Considérant les modifications apportées à la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE) en 2020 dans le domaine de la reconversion professionnelle, j'aimerais connaître, pour chaque année académique (2020/21, 2021/22 et 2022/23) :

- le nombre de bénéficiaires de bourses d'études de reconversion professionnelle (BERP), et le montant total en francs de ces BERP ;
- le montant moyen et médian en francs des BERP octroyées ;
- l'âge moyen et médian des bénéficiaires des BERP et, si possible, la composition du ménage (personne seule, enfants à charge, etc.) ainsi que la situation socioprofessionnelle des bénéficiaires (salarié-e, indépendant-e, au chômage, à l'aide sociale, etc.) ;
- le domaine professionnel de formation d'origine et de reconversion ;
- le nombre de demandes refusées et les (principaux) motifs.

Par ailleurs, quels moyens le Conseil d'Etat a-t-il déployés pour faire connaître cette nouvelle prestation publique ?

Au surplus, le Conseil d'Etat connaît-il des pratiques administratives susceptibles de limiter l'engagement d'apprenti-e-s au bénéfice d'une bourse de reconversion ? Le cas échéant, comment compte-t-il y remédier ?

Enfin, quel bilan et quelles perspectives le Conseil d'Etat dresse-t-il de ce dispositif ?

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.